



DOSSIER DE PRESSE
lundi 1er septembre 2025

RENTRÉE SCOLAIRE 2025

À l'occasion de la rentrée scolaire 2025, la Ville de Saumur réaffirme son engagement en faveur de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Cet engagement se traduit par des investissements matériels, humains et financiers significatifs, qui contribuent à améliorer les conditions d'apprentissage, l'accompagnement des élèves et l'attractivité du territoire.

Les élus de la Ville de Saumur apportent une attention particulière pour la définition d'une alliance éducative autour des élèves sur les temps scolaires et périscolaires.

En partenariat avec l'Education Nationale, des formations communes se sont déroulées entre les enseignants et les ATSEM de la collectivité.

Depuis la rentrée dernière, des animateurs de la Ville de Saumur occupent des fonctions de "trait d'union" en lien direct avec les directeurs des écoles publiques et les parents.

Ainsi, tous les élèves disposent de règles éducatives communes tout au long de la journée pour leur permettre des apprentissages plus apaisés.

Effectifs scolaires

Pour cette rentrée 2025, les écoles publiques de Saumur accueillent 1 425 élèves (chiffres au 29 août 2025), répartis comme suit :

- 554 élèves en maternelle
- 867 élèves en élémentaire

En 2024, les effectifs s'élevaient à 1 452 élèves.

Ajustements de classes

Suite au Comité technique de l'Éducation Nationale du 22 février 2025 :

- Fermeture d'une classe à l'école primaire Les Hautes Vignes
- Ouverture d'une classe à l'école maternelle Le Petit Poucet

Investissements dans les écoles publiques

Budget entretien et maintenance

La Ville de Saumur a consacré 231 500 € TTC à l'entretien et à la maintenance des écoles pour l'année scolaire 2024-2025.

Travaux réalisés ou programmés

École La Coccinelle

Création d'un local multisensoriel de 11,2 m²

- Local : 13 669,74 € (Atelier Lacour)
- Électricité : 5 820 € (SDEL)
- Sol et peinture : 2 000 € (Chudeau)

École Jean de la Fontaine

- Réfection de l'étanchéité des anciens sanitaires côté maternelle : 9 709,80 € (TEP)
- Peinture du réfectoire : 4 066,44 € (Chudeau)

Vacances de la Toussaint 2025 – École Jean de la Fontaine

- Réaménagement de la cuisine : 19 969,20 € (Benard)
- Adaptation de la plomberie : 5 148,17 € (Hervé Thermique)

Regroupement scolaire

Le regroupement des écoles Petit Poucet / Charles Perrault sur le site Parmentier débutera fin septembre / début octobre 2025 pour une livraison prévue en juin 2027.

L'opération consiste à maintenir et réhabiliter le bâtiment existant de la maternelle Petit Poucet, tout en construisant un bâtiment neuf destiné à accueillir l'école élémentaire.

Un projet éducatif structuré

Le regroupement s'articulera autour de :

- une maternelle Petit Poucet de 5 classes,
- une élémentaire Charles Perrault de 9 classes,
- deux espaces de restauration (maternelle et élémentaire),
- un office de réchauffage des repas commun.

Des objectifs fonctionnels clairs

La Ville souhaite proposer un groupe scolaire moderne, sécurisé et fonctionnel :

- Un parvis sécurisé avec stationnements publics pour parents et enseignants,
- Des accès différenciés pour la maternelle et l'élémentaire, tout en favorisant les connexions et passerelles entre les deux,
- Une organisation des locaux avec la maternelle en rez-de-chaussée et l'élémentaire répartie entre rez-de-chaussée et étage,
- Des liaisons pratiques : accès chauffés aux salles de restauration, autonomie des salles polyvalentes et de motricité,
- Des cours végétalisées, avec maintien des aires de jeux actuelles et une organisation extérieure respectueuse des bâtiments existants.

Un projet exemplaire et éco-responsable

La Ville de Saumur affirme sa volonté d'exemplarité en inscrivant ce projet dans une démarche de construction durable :

- Production d'électricité en auto-consommation,
- Raccordement au réseau de chaleur urbain,
- Recours à des matériaux biosourcés,
- Gestion éco-responsable du chantier,
- Récupération des eaux de pluie, sols perméables et préservation des arbres anciens.

Calendrier prévisionnel des travaux

1. Octobre 2025 – Août 2026 : Construction du bâtiment élémentaire,
2. Été 2026 : Déménagement temporaire de la maternelle dans le nouveau bâtiment élémentaire,
3. Septembre 2026 – Juin 2027 : Réhabilitation de la maternelle,

4. Été 2027 : Installation définitive des deux écoles dans leurs locaux respectifs.

Organisation scolaire et périscolaire

Horaires des cours

- Matin : 8h45 - 12h00
- Après-midi : 14h00 - 16h45

Accueil périscolaire

- Matin : 7h30 - 8h35
- Soir : 16h45 – 18h30

Un dispositif de permanences devoirs est proposé quatre soirs par semaine (16h45 - 17h30) pour les élèves en élémentaire.

La Ville de Saumur, soutenue par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les financements de la Politique de la Ville, a renforcé l'encadrement des permanences devoirs dans les écoles des quartiers prioritaires.

Dans les écoles Violettes, Charles Perrault, Clos Coutard, Louis Pergaud, des animateurs supplémentaires ont été recrutés afin d'apporter une aide renforcée aux élèves, en partenariat avec les familles et les enseignants.

Accueil de loisirs municipal Le Petit Souper

Ouvert aux enfants de 2 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires :

- Journée avec repas : 7h30 - 18h30
- Demi-journée avec repas : 7h30 - 13h30
- Demi-journée sans repas : 13h30 - 18h30

Un service de transport collectif gratuit est disponible sur demande.

En cas de grève des enseignants, Le Petit Souper assure également le service minimum d'accueil.

Simplification des démarches familiales

Le Guichet Famille

Point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches liées à la petite enfance, l'enfance, l'éducation, la jeunesse, le sport et l'école d'art.

Services accessibles :

- Modes d'accueil du jeune enfant (crèches municipales)
- Inscriptions scolaires et périscolaires (restauration, garderies, accueil périscolaire, permanence aux devoirs)
- Activités éducatives et de loisirs (accueils de loisirs, école municipale des sports, école d'art)

Nouveaux horaires depuis le 18 août 2025

- Sans rendez-vous : du lundi au vendredi, 8h30 - 12h30

- Sur rendez-vous : du lundi au vendredi, 13h30 - 17h30

Cette organisation vise à améliorer la qualité de l'accueil et à garantir confidentialité et accompagnement personnalisé.

Actions en faveur du bien-être des enfants

Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2027

Le PEDT Plan Mercredi articule les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires afin d'assurer cohérence, continuité et qualité éducative.

Les priorités :

- Continuité éducative
- Accompagnement de la parentalité
- Participation des enfants
- Inclusion des enfants à besoins spécifiques

Inclusion et handicap

Le 27 août 2025, une journée pédagogique a réuni l'ensemble des agents municipaux (animateurs, ATSEM, agents de service et de restauration et les responsables pédagogiques) autour du thème de la cohésion d'équipe et de l'accueil des enfants en situation de handicap, en partenariat avec le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap 49.

Participation des enfants à la vie de le Cité

Le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants se tiendra se tiendra fin le 20 novembre 2025 à l'occasion des Journées Internationales des droits de l'enfant (UNESCO). Les classes de CE2, CM1 et CM2 vivront une véritable campagne électorale, suivie d'un scrutin organisé dans les conditions d'un bureau de vote officiel.

Le Conseil sortant présentera son bilan et assurera une passation symbolique en présence de Monsieur le Maire.

Sport et santé : les actions municipales pour les enfants

Savoir rouler à vélo

Savoir Rouler à Vélo » est un dispositif interministériel qui permet aux enfants de bénéficier de 10 heures apprentissage pour acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Avec le soutien de l'association Saumur Vélo Loisirs Santé, la Ville de Saumur, met en pratique ce dispositif dans le cadre de l'École Municipale des Sports ainsi que sur le temps scolaire.

Depuis 2022, 426 élèves ont bénéficié de cette formation. Pour 2025-2026, 6 classes, soit 142 élèves seront concernées par ce dispositif.

École Municipale des Sports (EMS)

L'EMS propose des activités variées : aikido, canoë/kayak, tennis, jeux d'opposition/judo, activités gymniques, roller, vélo, course d'orientation, golf, équitation. Ces activités sont encadrées par les éducateurs sportifs de la ville en collaboration avec les associations sportives saumuroises.

47 classes et 1 041 élèves (cycle 2, 3 et ULIS) bénéficient de ce programme.

EMS Équitation

L'équitation, symbole du territoire, est intégrée au projet éducatif. Depuis 2022, tous les élèves de CM2 participent à au moins une séance d'équitation. La Ville prend en charge la prestation et le transport.

Le Pied à l'étrier

La Ville de Saumur a pour objectif de placer le cheval, symbole du territoire, au coeur de son projet éducatif. L'équitation est un sport exigeant et un excellent moyen d'apprentissage du respect de l'animal, d'échange et de cohésion. Elle a donc souhaité faciliter la pratique de l'équitation pour les enfants domiciliés à Saumur ou dans l'une de ses communes déléguées, sous conditions de ressource et crée le dispositif "Pied à l'étrier" en septembre 2022.

Les bénéficiaires doivent être âgés de 6 à 11 ans inclus et issus de familles disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 823 euros. Ils doivent s'inscrire dans un club équestre de la Ville de Saumur et de ses communes déléguées pour y effectuer leurs séances.

La participation de la Ville est de :

- 50 % du montant de séance dans la limite de 9 euros par heure et par enfant si le quotient familial est inférieur à 605 euros, dans la limite de 4 heures par mois pendant un an,
- 25 % du montant de la séance dans la limite de 5 euros par heure et par enfant si le quotient familial est compris entre 605 et 823 euros, dans la limite de 4 heures par mois pendant un an

Procédure :

- 1 - La famille saumuroise se déplace dans le centre équestre saumurois de son choix.
- 2 - Le Centre Équestre délivre à la famille tout justificatif permettant d'identifier les dates des séances, le nombre d'heures effectuées et le montant payé.
- 3 - La famille dépose au Service Vie Associative et Sportive (VAS) de la Ville de Saumur le justificatif du club équestre, son justificatif de domicile, son attestation de paiement CAF ou MSA de moins de trois mois et un Relevé d'Identité Bancaire. Après vérification des documents, le service VAS procède à la demande de remboursement de la famille auprès du Service Finances en tenant compte du nombre d'heures effectuées et du montant du quotient familial.

Natation scolaire

Les piscines communautaires de Saumur accueillent chaque année les élèves de grande section à CE2 pour un cycle de 40 séances de natation. Environ 1 200 élèves ont été concernés en 2024-2025.

À l'issue de l'année scolaire, plus de 62 % des élèves de CE2 ont atteint le niveau requis pour être considérés comme nageurs, contre 59 % l'année précédente. Cette progression témoigne d'une dynamique positive.

En complément, les élèves de 6^e bénéficient de 10 séances supplémentaires afin d'obtenir l'attestation de savoir-nager exigée par l'Éducation nationale. Chaque enfant scolarisé à Saumur bénéficie donc de 50 séances, garantissant un niveau de sécurité aquatique reconnu.

Saumur soutient la pratique sportive

La Ville accompagne financièrement les familles souhaitant inscrire leurs enfants dans une association sportive. Cette aide est attribuée aux enfants de 6 à 18 ans résidant à Saumur,

s'inscrivant dans une association sportive saumuroise et dont le quotient familial ne dépasse pas 823 €.

En 2024-2025, 168 enfants ont bénéficié de cette aide pour un coût de 6 807 €.

Pour l'année 2025-2026, les montants attribués évoluent afin de favoriser la pratique sportive :

- 90 % du reste à charge si QF $\leq$ 605 €
- 50 % du reste à charge si QF entre 605 et 823

Cette aide peut être cumulée, le cas échéant, avec d'autres aides, dans la limite d'un plafond de 200 euros.

L'aide de la Ville peut être sollicitée de septembre à janvier inclus, dès lors que l'enfant ou le jeune n'a pas encore commencé à pratiquer réellement l'activité sportive, hormis les premières séances de découverte éventuellement proposées par l'association.

Modalités de mise en œuvre :

La famille saumuroise se déplace à la Maison des Associations Jean Rostand

Elle demande à bénéficier de l'aide de la ville pour la pratique d'un sport dans un club saumurois.

Le Service Vie Associative et Sportive vérifie l'éligibilité de la famille à ce dispositif (quotient familial, domiciliation sur Saumur, âge) et remplit un document « Famille » qui précise le nom du club et le taux de prise en charge maximal de la licence/adhésion par la Ville.

Le jeune s'inscrit au club saumurois :

La famille donne au club le document délivré par le Service Vie Associative et Sportive.

L'association sportive remplit, en lien avec la famille, le document « Club », disponible sur le site de la ville, de remboursement de l'aide à la pratique sportive.

Ainsi, la famille n'avance pas l'aide accordée par la Ville.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à lutter contre la sédentarité, promouvoir la santé et favoriser l'épanouissement des jeunes Saumurois.

Contact presse Céline Marolleau
Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
relationspubliques@saumur.fr



Mairie de Saumur

Hôtel de Ville - CS 54006
49408 Saumur cedex
Tél. : 02 41 83 30 00
www.ville-saumur.fr